



Élections présidentielle et législatives 2022

Propositions pour un **avenir durable** des **entreprises** et des **savoir-faire**

cnams...

FABRICATION & SERVICES

Membre fondateur
et adhérent de l'**U2P**
union
des entreprises
de proximité



SOMMAIRE

4 / La CNAMS **c'est quoi ?**
La CNAMS **un engagement prioritaire !**

5 / La CNAMS **en chiffres**

6 / Thématique n°1
Valorisation et reconnaissance des TPE/PME

11 /Thématique n°2
Emploi

16 /Thématique n°3
Développement durable et transition numérique

18 /Thématique n°4
Protection sociale

20/ La CNAMS **et ses 38 fédérations adhérentes**

22/ La CNAMS **dans les régions**



LA CNAMS C'EST QUOI ?

Fondée en 1945 et présidée par Laurent MUNEROT depuis 2020, la **C**onfédération **N**ationale de l'**A**rtisanat des **M**étiers de **S**ervices et **F**abrication, assure depuis sa création, une présence territoriale forte et dynamique aussi bien au niveau départemental que régional. Grâce à sa proximité, elle apporte aux organisations patronales et aux entreprises qu'elles représentent, la garantie d'être au plus près du terrain dans la défense des intérêts et valeurs des métiers de service et fabrication auprès de l'ensemble des pouvoirs publics.



LA CNAMS, UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE

Acteur dynamique et engagé, la CNAMS est l'une des trois confédérations fondatrices de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P). Forte de sa représentativité et de sa diversité, la CNAMS est aujourd'hui l'organisation patronale de l'artisanat qui regroupe le plus grand nombre de professions.



LA CNAMS EN CHIFFRES

54% des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, sont représentées par la CNAMS, soit plus de

420 000

entreprises qui représentent plus de

1,3 million
d'actifs

pour un chiffre d'affaires de

130 milliards
d'euros

elle rassemble

38 Fédérations Patronales
des métiers de service
et de la fabrication

La CNAMS interpelle les candidats

à l'élection présidentielle et aux élections législatives afin de renforcer et conforter la place des entreprises de services et de fabrication, en amplifiant ainsi leur contribution à la croissance et à la cohésion sociale du pays.

THEMATIQUE N°1



VALORISATION ET RECONNAISSANCE DES TPE/PME

Préserver, aider, accompagner

Le plan travailleurs indépendants prévoit un certain nombre de dispositions en faveur du créateur ou repreneur en matière de fiscalité.

Néanmoins, en l'absence de connaissances précises en gestion d'entreprise et/ou de management d'équipes, les entreprises ainsi créées ou transmises ne sont pas viables dans le temps.

A cela s'ajoutent deux difficultés majeures : celle du financement et celle du régime de la microentreprise qui, non limité dans le temps, constitue une concurrence déloyale pour les entreprises dont les contraintes fiscales et sociales ne sont pas les mêmes.

Si le vivier des commerces et des artisans est dynamique et représente une part importante de l'activité économique en France, il convient néanmoins de le préserver, le développer et le pérenniser.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

➔ **L'instauration** d'un véritable fonds d'aide à la création-reprise ; fond complété par des moyens adaptés comme : l'accompagnement du créateur ou repreneur, des aides financières, une simplification des démarches et un allègement fiscal.

➔ **La limitation à deux ans** du régime de la microentreprise qui doit rester, pour les personnes exerçant leur activité à titre principal, un tremplin pour la création d'entreprises pérennes.

➔ **L'instauration** des mêmes obligations et mêmes règles pour les associations qui proposent des travaux auprès des particuliers comme la couture, la réparation de vélos...

Le conditionnement du suivi d'une formation à la gestion d'entreprise pour l'accès à une garantie par une société de caution mutuelle ou BPI France.

➔ **La création** d'une plateforme unique qui référence l'ensemble des entreprises proposées à la vente et dont le site pourrait être : jecedemonentreprise.gouv.fr ou jevendsmonentreprise.gouv.fr

➔ **La mise en place** par le Gouvernement d'un ministère de plein exercice dédié aux entreprises artisanales, aux TPE et commerces de proximité.

Centres-villes et centres-bourgs : l'urgence d'une revitalisation

Certes, les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain » ont déjà permis la redynamisation de certains « centres-villes ».

Cependant, le constat actuel d'exode des commerces vers les périphéries des villes au détriment d'implantations en centre-ville ou centre-bourg est réel. Les causes de cette désertification sont dues notamment aux loyers inadaptés aux activités commerciales et artisanales, mais aussi aux logements dégradés, à la difficile accessibilité et à la mobilité.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

➔ **D'intensifier** les opérations de revitalisation et de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, et permettre ainsi aux commerces installés une meilleure visibilité.

➔ **La création** dans chaque ville et chaque EPCI, d'une foncière permettant l'accès à un loyer modéré adapté et ainsi favoriser l'émergence de nouveaux commerces et nouvelles activités.

➔ **Encourager l'installation** de boutiques partagées ou éphémères notamment avec les artisans d'art.

L'accès aux marchés publics : une vraie difficulté pour les entreprises

Les marchés publics sont très complexes, aussi, les petites entreprises rencontrent de réelles difficultés, voire même une impossibilité d'y accéder.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **De réduire** la complexité des dossiers des marchés publics.
- **D'intégrer** dans les marchés publics un critère de proximité.
- **D'améliorer** le respect des délais de paiement et la règle de l'allotissement.
- **De valoriser** les entreprises qui favorisent l'insertion par l'alternance et leur apporter une réelle reconnaissance.

Le Small Business Act : avoir le bon réflexe

Le « Small business Act » doit s'appliquer dans toutes les réglementations et législations, aussi bien françaises qu'européennes.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **Une législation** et réglementation française qui respecte la recommandation européenne du « Small Business Act » selon laquelle des dispositions doivent être conçues précisément pour les petites entreprises.
- **De limiter au maximum** toutes nouvelles charges administratives sur nos petites entreprises.

- **De « penser petit d'abord »** pour éviter les distorsions de concurrence et pénaliser les TPE, qu'il s'agisse de l'accès aux fonds Européens ou de la réglementation impactant directement les TPE.



Représentativité et paritarisme : entendre la voix des petites entreprises pour agir

Les ordonnances portant sur le renforcement du Dialogue Social et les relations du travail du 22 septembre 2017 prévoient plusieurs mesures, pour faciliter le dialogue social au sein des entreprises et notamment celles de moins de 50 salariés, ou à défaut, de devoir en justifier l'absence.

Toutefois, ce seuil ne permet pas d'appréhender réellement la situation des entreprises de moins de 11 salariés et celles de 11 salariés et plus qui ne sont pas pourvues de service RH.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **L'institution** d'une double représentativité au sein des branches professionnelles et de l'interprofession pour les entreprises de moins de 11 salariés et celles de plus de 11 salariés, afin de rendre applicables les accords paritaires selon l'effectif de l'entreprise.
- **De revenir** au principe fondateur de la mesure de représentativité patronale qui est l'adhésion des entreprises à une organisation professionnelle, avant même la prise en compte du nombre de salariés.
- **L'adoption** d'une disposition législative permettant la prise en compte du nombre d'entreprises employeuses au même titre que du nombre de salariés pour déterminer le droit d'opposition à un accord.



Made in France et patriotisme économique

La crise sanitaire a fait émerger l'importance du « fabriqué en France », notre pays étant trop dépendant de l'importation, qu'il s'agisse des matières premières, de composants électroniques ou d'éléments indispensables à notre vie quotidienne.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **D'inciter et valoriser** le patriotisme économique des entreprises privilégiant la fabrication locale.
- **De favoriser** par des incitations financières, l'utilisation de produits « made in France » ou le recours à des sous-traitants français sur des critères objectifs.

Concevoir et innover : un soutien essentiel pour l'avenir

Le crédit d'impôt spécifique aux métiers d'art est un outil essentiel à ces activités et il doit perdurer.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **L'instauration** d'un crédit similaire pour les entreprises qui s'engagent dans l'innovation et la conception de nouveaux produits et services.



THEMATIQUE
N° 2

EMPLOI

Réduire le coût du travail et redonner du pouvoir d'achat aux salariés

Si nos TPE offrent un confort de travail, d'ambiance, de dialogue social de proximité souvent mis en avant, elles peinent néanmoins à recruter du personnel qualifié. Il convient donc de renforcer l'attractivité des entreprises de proximité par une baisse du coût du travail, leur permettant d'augmenter le salaire net et ainsi pourvoir les postes qu'elles proposent.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **De porter le plafond** d'allègement des charges sociales à trois SMIC.
- **De défiscaliser** et exonérer de charges sociales les heures supplémentaires entre 35 heures et 39 heures.
- **De pérenniser**, quel que soit l'effectif des entreprises, la possibilité de donner une prime individualisée, défiscalisée et exonérée de charges sociales assise sur des critères objectifs.

Orientation professionnelle et métiers en tension

Notre système actuel, économique et de formation, est confronté à un nombre trop important de jeunes sans qualification donc éloignés du marché de l'emploi. A l'inverse les entreprises font face à un manque cruel de personnels qualifiés permettant de pourvoir à leurs offres.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

➔ **Une meilleure prise en compte** des besoins d'emplois qualifiés par les opérateurs de formation, dans les offres aux entreprises.

➔ **L'aide** aux organisations professionnelles pour le développement de formations d'acquisition et de compétences courtes, destinées aux publics sans qualification ou éloignés de l'emploi. Cela en privilégiant le développement des savoir-faire opérationnels (exemple école de T. MARX « cuisine mode d'emploi »).

➔ **La nécessité** pour les acteurs de l'orientation et de la formation professionnelle de s'appuyer sur les données des observatoires de branche pour définir les formations et les volumes d'effectifs à former dans les métiers et sur les territoires concernés.

➔ **D'obliger les collèges et lycées** à organiser une fois dans l'année, des événements visant à bien informer sur les métiers.

➔ **De valoriser** et rendre plus visibles via les plateformes « Affelnet » et « Parcoursup », les filières de formation en apprentissage au moment de la formulation des vœux. Elles pourront ainsi permettre aux jeunes de se réorienter vers ces offres de formation à tout moment.



L'apprentissage : voie de formation initiale vers l'emploi

Véritable tremplin vers l'emploi, l'apprentissage doit être mieux valorisé auprès des jeunes et des familles ; l'immersion dans l'entreprise permettant une meilleure insertion professionnelle.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

➔ **De garantir** l'équilibre financier par l'Etat en reconnaissant l'apprentissage comme un vrai mode de formation initiale.

➔ **La mise en place** de passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

➔ **La mise en œuvre** de mesures visant à améliorer le rapprochement des entreprises et des représentants des métiers avec les établissements scolaires, en lien avec les régions.

➔ **Amélioration de l'orientation** des stages de 3^e qui doivent être ceux de l'implication professionnelle et non pas seulement de l'observation. Ils doivent permettre aux jeunes de s'imprégner du métier choisi, afin d'assurer une meilleure orientation avant la signature du contrat d'apprentissage.

➔ **La création** d'une plateforme nationale afin de référencer territorialement les entreprises souhaitant accueillir un jeune en stage.

➔ **Instaurer** une aide au soutien à la formation et à l'accompagnement de l'apprenti par le maître d'apprentissage dans l'entreprise et ce quel que soit le niveau de formation.



Réduire les ruptures de contrat

Dans le cadre du plan de transformation de l'apprentissage du 9 février 2018 et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il a été créé une certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur.

Cette certification a pour ambition de réduire les ruptures de contrat d'alternants en renforçant leur accompagnement.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- ➔ **D'assujettir** l'aide à l'accompagnement de l'apprenti, au suivi de la formation du maître d'apprentissage/tuteur.

Généralisation de la taxe d'apprentissage

Aujourd'hui des secteurs comme l'agriculture ou l'économie solidaire, ne contribuent pas à la taxe d'apprentissage alors que ces derniers annoncent un nombre de plus en plus important de contrats d'apprentissage. Cette situation crée une iniquité et un déséquilibre du financement de l'apprentissage.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- ➔ **La généralisation** de la taxe d'apprentissage à l'ensemble des secteurs d'activité.



Formation continue : rééquilibrer le financement

Les décisions de l'Etat en matière de formation professionnelle, PIC et CPF ont créé un déséquilibre financier global et ont eu des conséquences importantes sur le développement des compétences.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- ➔ **L'orientation** du CPF vers des formations professionnelles répondant aux besoins d'amélioration des compétences des salariés et aux besoins des entreprises.
- ➔ **D'ajuster** la gouvernance de France Compétences afin que les fonds de formation soient réellement fléchés vers les besoins des entreprises.

Au-delà de la formation des demandeurs d'emplois, il est tout aussi important de former les salariés à l'évolution de leur poste de travail notamment dans le cadre des transitions écologiques et numériques.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- ➔ **Le renforcement** du financement du Plan de Compétences (PDC) des entreprises de moins de 50 salariés.





DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION NUMERIQUE

Accompagner les efforts

Les entreprises doivent transformer leur « process » pour satisfaire aux exigences de la transition écologique et transition numérique. Les aides à la transition écologique et numérique sont essentiellement fléchées vers les grandes entreprises, voire les très grandes entreprises. Il est donc indispensable de soutenir les TPE afin de les accompagner dans leur effort en la matière.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- ➔ **De passer** de la sanction à l'incitation
- ➔ **De rendre compatible** développement économique et écologique
- ➔ **De rendre l'accès** au haut débit effectif dans tout le territoire.
- ➔ **De rendre accessible** aux petites entreprises les incitations et les aides aux transitions écologiques et numériques, ainsi que l'accès aux fonds Européens en la matière.
- ➔ **De mettre en place** un crédit d'impôt pour les entreprises vertueuses en matière de développement durable : mise en place d'un label RSE, actions de recyclage, réduction des déchets, label « Répar'Acteur » véritable maillon de l'économie circulaire, notamment.
- ➔ **De permettre** un sur-amortissement pour l'acquisition de tous matériels moins énergivores et de véhicules propres (électricité, hydrogène, gaz).

Zones à Faibles Emissions (ZFE) : des mesures adaptées

Les ZFE dans les zones urbaines de plus de 150 000 habitants ont été mises en place par la loi Climat et Résilience. Les collectivités locales ont la possibilité de limiter voire d'interdire l'accès des véhicules notamment professionnels (taxis, livreurs...) considérés comme polluants.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- ➔ **L'adaptation du calendrier** de mise en place des mesures afin de permettre aux entreprises de renouveler leurs véhicules en fonction de l'offre disponible sur le marché de l'automobile.
- ➔ **Aux pouvoirs publics** d'inciter les fabricants à développer une offre suffisamment large de véhicules répondant à ces exigences et aux besoins des entreprises (VUL, Camionnettes...).
- ➔ **De s'assurer avant toute obligation**, de l'implantation d'un nombre suffisant de bornes de recharge sur le territoire (électricité, hydrogène, gaz).
- ➔ **De simplifier et clarifier** les aides mises en œuvre afin d'améliorer la lisibilité et l'accès à ces dernières.

Plateformes : éviter la concurrence déloyale

Le développement des plateformes numériques ne doit pas constituer une concurrence déloyale et surtout ne doit pas générer la création d'un troisième statut « hybride » entre le statut d'indépendant et celui du salarié.

C'est pourquoi la CNAMS refuse :

- ➔ **la création d'un troisième statut et demande que toute personne** travaillant pour une plateforme soit considérée comme un salarié ou un travailleur indépendant, soumis aux mêmes obligations fiscales et sociales afférentes à leur statut.





THEMATIQUE N° 4

PROTECTION SOCIALE

Réforme des retraites : le défi de l'équité

La prochaine réforme des retraites constitue un défi majeur du prochain quinquennat.

C'est pourquoi dans cette perspective la CNAMS demande :

- **Que cette réforme** soit équitable et juste pour les entreprises et les travailleurs indépendants et qu'elle n'entraîne pas d'augmentation de charges.
- **De définir** un âge de départ à la retraite permettant l'équilibre des régimes.
- **Le maintien** du dispositif des carrières longues.
- **La mise en place** d'un régime complémentaire propre à **3 catégories** : le secteur privé, les travailleurs indépendants, la fonction publique. Cela, afin de supprimer toute solidarité financière entre ces 3 régimes et ainsi éviter que les réserves du privé ou des travailleurs indépendants abondent celui de la fonction publique.
- **La sauvegarde** des régimes de retraite par répartition et ce, afin de garantir aux retraités le revenu de remplacement auquel ils peuvent prétendre.
- **La mise en place** d'un niveau de pension minimale pour les assurés ayant effectué une carrière complète, d'au moins 1 000 € nets.

Assurance maladie et complémentaires santé : éviter les déséquilibres, conforter les branches

Des améliorations peuvent encore être trouvées, notamment en matière de reste à charge, de non-couverture par une complémentaire santé et de son coût élevé ; il n'est toutefois pas souhaitable de remettre en cause la totalité des équilibres de notre système.

C'est pourquoi la CNAMS s'oppose à l'étatisation complète des complémentaires santé : projet « Grande Sécurité Sociale ».

Les branches professionnelles doivent conserver et conforter leur rôle en matière de protection sociale complémentaire comme cela existait auparavant ; elles doivent être en mesure de mettre en place des dispositifs mutualisés en matière de complémentaire santé et de prévention, en particulier auprès des plus petites entreprises.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **La réintégration du dispositif de la clause de désignation**, permettant à l'ensemble des entreprises couvertes par le champ conventionnel, notamment celles de moins de 11 salariés, et aux salariés concernés, de bénéficier de **garanties supérieures au « panier moyen »** et une mutualisation du coût actuellement en vigueur. Cela permettra également aux partenaires sociaux, d'assurer un pilotage efficace dans le déploiement d'actions de prévention adaptées aux besoins de la branche.



Financement de la protection sociale : vers un transfert juste et logique

Aujourd'hui on constate que seul le fruit du travail des salariés participe au financement de la protection sociale, or le digital, l'intelligence artificielle et la robotisation contribuent de plus en plus à la création de valeur.

C'est pourquoi la CNAMS propose :

- **D'envisager** le transfert de la protection sociale des travailleurs sur ces nouveaux modes de production.

Les 38 fédérations adhérentes à la CNAMS



MOBILIANS (ex CNPA) - Conseil National des Professions de l'Automobile
CSNERT - Chambre Syndicale Nationale des Entreprises de Remise et de Tourisme
FFC - Fédération Française de la Carrosserie
FNA - Fédération Nationale de l'Automobile
FNAT - Fédération Nationale des Artisans du Taxi
FFTP - Fédération Française des Taxis de Provence
UNT - Union Nationale des Taxis



FNAR - Fédération Nationale des Artisans et des Petites Entreprises en Milieu Rural



CNAIB - Confédération Nationale Artisanale des Instituts de Beauté
CNEC - Conseil National des Entreprises de Coiffure
UNEC - Union Nationale des Entreprises de Coiffure
UNIB - Union Nationale des Instituts de Beauté



FEDELEC - Fédération Nationale des Professionnels Indépendants de l'Électricité et de l'Électronique
FNAPEM - Fédération Nationale des Artisans et des Petites Entreprises de la Métallurgie et de la Mécatronique
UNPPD - Union Nationale Patronale des Prothésistes Dentaires
UPEM - Union Française des Professionnels de l'Électricité, de l'Électrodomestique et du Multimédia



PRESTANIMALIA - FFATA - Chambre Nationale des Prestataires Animaliers
SNCA - Syndicat National des Crémateurs Animaliers
SNPCC - Syndicat Nationale des Professions du Chien et du Chat
SNTF - Syndicat des Naturalistes et Taxidermistes de France



FFPMI - Fédération Française de la Photographie et des Métiers de l'Image
FNOF - Fédération Nationale des Opticiens de France
FNP - Fédération Nationale de la Photographie
SPSD - Syndicat de la Pyrotechnie de Spectacle et de Divertissement
UNIIC - Union Nationale des Industries, de l'Impression et de la Communication



FFAF - Fédération Française des Artisans Fleuristes
FFCM - Fédération Française de la Cordonnerie et Multiservice
FFPB - Fédération Française des Pressings et de la Blanchisserie
SRIC - Syndicat des Réparateurs Industriels de la Chaussure
SNAFOT - Syndicat National des Affûteurs Français d'Outils Tranchants



AAF - Ateliers d'Art de France
CSFI - Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale
CFMA - Confédération Française des Métiers d'Art
FFMF - Fédération Française des Métiers de la Fourrure
FNAMAC - Fédération Nationale Artisanale des Métiers d'Art et de Créations du Bijou, de l'Horlogerie
FNMT - Fédération Nationale des Maîtres Tailleurs de France
UNACAC - Union Nationale Artisanale de la Couture et des Activités Connexes
UNAMA - Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement

NORMANDIE

Serge TURPIN
Maison de l'Artisan
10-14, rue Claude Bloch
14000 CAEN
cnams.bn@orange.fr

ILE DE FRANCE

Patrick BRIALLART
1 bis rue du Havre
75008 PARIS
cnamsidf1@gmail.com

HAUTS DE FRANCE

Morgan ISAAC
Place des Artisans
59000 LILLE
cnams.hdf@gmail.com

GRAND EST

Christian BLANCKAERT
45 rue Chabaud
51100 REIMS
cecile.debart@cnams-ca.fr

BRETAGNE

Nelly BUDET
Immeuble Delta 440,
rue du Bignon
35510 CESSON SEVIGNE
cnams.bzh@orange.fr

BOURGOGNE- FRANCHE COMTE

Christophe DESMEDT
129 rue de Paris
89000 AUXERRE
contact@cnams-bfc.fr

PAYS DE LA LOIRE

Jacques BROUSSEAU
3, rue Vasco de Gama
44800 SAINT HERBLAIN
nathalie.departout@unec-pdl.fr

AUVERGNE RHONE-ALPES

Jean-Paul DURAND
59 rue de Saint-Cyr
CP 404
69338 LYON Cedex 9
contact@cnams-aura.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE

Géraldine FERTEUX
Maison de l'Artisanat
8 rue Gutenberg
28600 LUISANT
cnams.centre@gmail.com

**PROVENCE-ALPES-
COTE-D'AZUR (RÉGION SUD)**

André BENDANO
5 bd Pèbre
13008 MARSEILLE
cnamsregionsud@gmail.com

NOUVELLE AQUITAINE

Gérard GOMEZ
41 rue Henri SELLIER
79000 NIORT
valentine.souverain@cnamsna.fr

**GUADELOUPE**

Patrick HUBERT
SCI Le Vince
18 Lotissement Vince Arnouville
97170 PETIT BOURG
gilbert-patrick.hubert@orange.fr

OCCITANIE

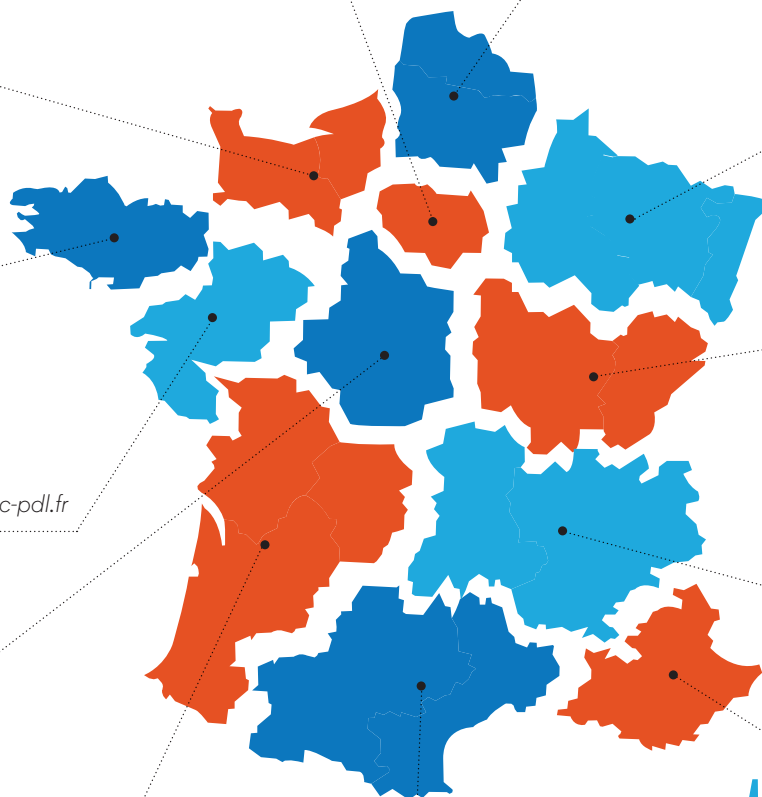
Philippe ARCHER
1 rond-point de Flotis
31240 SAINT-JEAN
cnams.occitanie@gmail.com

CORSE

Louise NICOLAI
Chemin de la Sposata
20000 AJACCIO
a.rosula@wanadoo.fr

LA RÉUNION

Bernard PICARDO
55, chemin Maxime Rivière
Grand Bois
97410 SAINT PIERRE
974cdams@gmail.com



cnams

FABRICATION & SERVICES

1bis rue du Havre 75008 Paris
Accueil téléphonique : 01 44 93 20 44
www.cnams.fr



Membre fondateur et adhérent de l'**U2P**
UNION
DES
UNIVERSITÉS
DE
PARIS